

# THEME 1C – RETOMBÉES ECONOMIQUES DES PARCS D'ACTIVITE

## 1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

Le thème 1C s'attache à l'étude des retombées des parcs d'activité économique (PAE) sur le tissu économique existant et notamment sur les pouvoirs locaux afin de constater les effets positifs ou négatifs pour une commune d'accueillir un PAE sur son territoire. L'objectif est entre autres de fournir des clefs pour une meilleure appréhension des retombées économiques des PAE présents et futurs en Wallonie.

## 2. APERÇU GENERAL DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

La première partie de la recherche a consisté en une approche globale et théorique des impacts des PAE. Une revue approfondie de la littérature portant sur leurs impacts a donc été réalisée. Elle a mené à la mise au point d'une grille de lecture des impacts potentiels des PAE, qui devait être par la suite affinée sur base d'une typologie des PAE. Au cours de cette analyse, les impacts économiques potentiels n'ont pas été analysés isolément, mais plutôt comme éléments d'un système plus global. La question de l'aménagement du territoire était notamment fortement présente. Suite à la présentation de l'état d'avancement de mai 2010, le CA a fait part de ses réserves quant à la direction prise par la recherche, et un recentrage de celle-ci a été demandé à l'équipe (Nous renvoyons à ce sujet vers le PV du comité d'accompagnement de mai 2010). Plusieurs éléments ont été relevés : la typologie présentée était perçue comme fort complexe et trop axée sur l'accessibilité et la localisation des PAE, alors que la recherche devait avant tout permettre de mieux prévoir les retombées possibles des PAE, en fonction des caractéristiques essentiellement socio-économiques des milieux d'accueil et des activités présentes dans les PAE. Une réunion méthodologique, tenue en juin 2010, a permis l'adoption d'une nouvelle méthode de travail. L'orientation choisie pour cette deuxième phase de la recherche, consiste en une approche plus opérationnelle, ayant pour objectif de fournir des informations susceptibles d'aider les décideurs locaux à mieux prendre conscience des possibles retombées de l'installation ou du développement d'un PAE sur leur territoire.

Il nous faut également mettre l'accent sur un frein majeur au déroulement optimal de la recherche, il s'agit de la difficulté à obtenir des données. En effet, après avoir sans succès fait appel de manière répétée à Wallonie-développement<sup>1</sup> pour les obtenir, l'équipe a dû se tourner vers des sources alternatives, qui non seulement ne permettent pas exactement de connaître la situation actuelle (2010), mais de plus sont parfois incomplètes.

## 3. PRINCIPAUX RESULTATS

La première étape du travail (revue et analyse de la littérature) a généré certains acquis, dont nous pouvons rappeler ici quelques points. La question de la retombée des PAE est multidimensionnelle. Chiffrer objectivement les différents types de retombées nécessite donc de multiples études de cas et enquêtes de terrain qui dépassent le cadre de ce travail. L'analyse des retombées peut varier significativement en fonction des PAE, et notamment du type d'activités qui s'y installe, mais également en fonction du contexte (sous)-régional.

---

<sup>1</sup> Association qui regroupe les intercommunales de développement économique

Le travail réalisé lors de la deuxième phase de la recherche avait un objectif plus opérationnel, et était orienté en fonction d'une utilisation par des décideurs locaux. Plusieurs thèmes ont été étudiés : les activités présentes dans les PAE<sup>2</sup>, la part de l'emploi localisé dans les PAE, la densité des PAE, la taille du bassin de recrutement des PAE, les liens entre croissance de l'emploi et présence de PAE. Les divers thèmes abordés ont permis la mise en évidence de quelques balises et enjeux importants dans l'évaluation/estimation des impacts économiques des parcs d'activité économique en Région wallonne. Cette deuxième phase de la recherche fait l'objet du rapport final présenté en annexe du présent document.

Nous pointons ici quelques apports importants de cette recherche :

Les activités implantées dans les PAE wallons correspondent en général aux structures économiques sous-régionales existantes. Les PAE ne semblent donc pas contribuer fortement à la modification des macrostructures économiques à l'échelle sous-régionale. Les résultats confortent l'idée que les espaces d'implantation des entreprises sont complémentaires.

Les PAE n'accueillent pas tous types d'activités économiques, en tout cas en quantité significative. Les secteurs industriels lourds, ainsi que les secteurs fortement consommateurs d'espace, ou de recherche-développement ont une nette propension à se localiser dans les PAE. A l'inverse, les secteurs nécessitant le déplacement de la clientèle se localisent très peu dans les PAE.

La commune d'implantation des PAE est en général la première bénéficiaire des retombées en termes d'emplois, et donc également d'additionnels à l'IPP.

La taille du bassin de recrutement des PAE peut varier fortement et est en général plus large si les emplois nécessitent des travailleurs qualifiés. L'implantation de ce type d'activités, sauf dans les localités hébergeant des personnes très qualifiées, ne peut donc généralement pas être conçue comme un outil de résorption du chômage local. Une adéquation entre profil des résidents et profil de recrutement peut par contre mener à un rétrécissement du bassin de recrutement et à un accroissement des retombées strictement locales.

La recherche a également pu montrer que les PAE ne peuvent être tout à fait considérés comme outils de relance économique. En effet, que ce soit du point de vue de la croissance générée spécifiquement par les PAE ou du point de vue des taux de chômage, aucun lien solide n'a pu être vérifié avec la présence de PAE. Si, au moment de la création d'un PAE, on observe bien une croissance de l'emploi local, par la suite le taux de croissance ne diffère plus de la croissance générale de la zone et/ou du secteur d'activités. Les PAE constituent donc plus un outil d'aménagement du territoire à l'échelle locale que de (re) développement économique à l'échelle sous-régionale.

## **4. ANNEXES**

- Rapport final de la subvention 2009-2010
- Rapport intermédiaire (présenté au CA de mai 2010)
- PV des comités d'accompagnement

---

<sup>2</sup> ce qui a permis la mise au point une typologie des PAE